



En collaboration avec l'Ifremer de La Réunion



# Etude technico-économique sur les DCP ancrés à La Réunion

---

## Annexes du Rapport final

Juin 2012

Ce rapport doit être cité comme suit :

Guyomard D. <sup>(1)</sup>, Hohmann S. <sup>(1)</sup>, Fleury P.G. <sup>(2)</sup> & Bissery C. <sup>(3)</sup>, 2012. Etude technico-économique sur les DCP côtiers ancrés de La Réunion. *Rapport CRPMEM La Réunion 2012-01*, 204 p. + Annexes. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00109/22027/>

(1) Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de La Réunion  
47 rue Evariste de Parry, BP 295, 97 827 Le Port Cedex  
Tel : 02 62 42 23 75 Fax : 02 62 42 24 05 mel : [crpm.reunion@wanadoo.fr](mailto:crpm.reunion@wanadoo.fr)  
URL : [www.crpm.re](http://www.crpm.re)

(2) Ifremer La Réunion  
rue Jean Bertho, BP 60, 97822 Le Port Cedex  
Tel : 02 62 42 23 75 Mobile : 06 93 50 29 29 mel : [Pierre.Gildas.Fleury@ifremer.fr](mailto:Pierre.Gildas.Fleury@ifremer.fr)  
URL : [wwz.ifremer.fr/lareunion](http://wwz.ifremer.fr/lareunion)

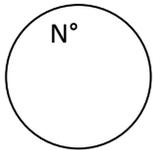
(3) PARETO Ecoconsult, Agence Réunion  
16 rue Albert Lougnon, Village Entreprises, 97490 Sainte-Clotilde  
Tel : 02 62 29 42 97 Fax : 02 62 28 08 81 mel: [paretoec@orange.fr](mailto:paretoec@orange.fr)  
URL : [www.paretoec.fr](http://www.paretoec.fr)

## Liste des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DE L'ENSEMBLE DES DCP EXPLOITES ENTRE 2002 ET 2011 - POSITIONS ET PROFONDEURS .....	208
ANNEXE 2 : LE QUESTIONNAIRE.....	209
ANNEXE 3 : DIFFICULTES LIEES A LA CAMPAGNE D'ENQUETES .....	219
ANNEXE 4 : FICHE DE SAISIE DU SUIVI DES SEQUENCES DE PECHE UTILISEE LORS DES SORTIES EN MER.....	220
ANNEXE 5 : TABLES ET CHAMPS PRINCIPAUX DE LA BASE DE DONNEES DE SUIVI DES SEQUENCES DE PECHE .....	224
ANNEXE 6 : DELIBERATION 08/2010 INSTITUANT UN REGIME DE LICENCE POUR LA PECHE PROFESSIONNELLE AUTOUR DES DCP .....	226
ANNEXE 7 : MACARON "PECHEUR TITULAIRE DE LA LICENCE DCP 2011" .....	231
ANNEXE 8 : EVOLUTION DES PRIX DU MATERIEL DCP 2002-2011 EN EUROS (TARIFS UNIMAR TTC°) .....	232
ANNEXE 9 : POSE EN MER D'UN DCP STANDARD.....	233
ANNEXE 10 : EXEMPLE DE CONVENTION ETABLIE AVEC UN PROFESSIONNEL POSEUR DE DCP .....	234
ANNEXE 11 : DONNEES DCP 2002-2011. LES DUREES SONT INDIQUEES EN JOURS.....	236
ANNEXE 12 : MONTAGE ET POSE DES DCP PLK CHAPELETS RENFORCES .....	237

## Annexe 1 : liste de l'ensemble des DCP exploités entre 2002 et 2011 - Positions et profondeurs

	Nom et numéro	Position Sud	Position Est	Profondeur	période d'exploitation analysée	
					début	fin
1	1. Gillot	20°45,0'	55°30,0'	1500	1-janv.-02	31-déc.-11
2	2. Saint Gilles 9M	21°03,0'	55°04,3'	1200	1-janv.-02	31-déc.-11
3	3. Saint Gilles 5M	21°03,2'	55°07,7'	550	30-avr.-05	31-déc.-11
4	3b.StGilles 7M	21°00,5'	55°07,5'	650	1-janv.-02	18-oct.-04
5	4. St Leu/Grde Ravine	21°09,2'	55°10,1'	600	1-janv.-02	31-déc.-11
6	5. Stella	21°12,7'	55°13,2'	950	1-janv.-02	31-déc.-11
7	6. Saint Louis	21°20,5'	55°21,1'	900	1-janv.-02	31-déc.-11
8	7. Ravine blanche	21°22,6'	55°26,3'	600	1-janv.-02	31-déc.-11
9	8. Cap Jaune	21°27,5'	55°39,3'	1800	1-janv.-02	31-déc.-11
10	9. Cascades	21°12,2'	55°53,3'	1170	17-nov.-05	31-déc.-11
11	10. Sainte Suzanne	20°49,6'	55°38,6'	1000	1-janv.-02	31-déc.-11
12	11.Possession 5M	20°51,78'	55°17,89'	1100	9-nov.-05	1-janv.-07
13	12. Saint Pierre 6M	21°26,3'	55°26,0'	1400	1-janv.-02	31-déc.-11
14	13. La Houssaye 8M	20°57,8'	55°04,3'	980	1-janv.-02	31-déc.-11
15	14. Sainte-Anne	21°03,0'	55°46,6'	1280	10-avr.-06	31-déc.-11
16	16. Le Port 8M	20°54,4'	55°09,8'	500	1-janv.-02	31-déc.-11
17	17. Grande Chaloupe	20°51,2'	55°19,6'	1460	1-janv.-02	31-déc.-11
18	18. Omega	20°56,6'	55°12,4'	500	1-janv.-02	31-déc.-11
19	19. Ermitage 8M	21°07,0'	55°06,6'	600	1-janv.-02	31-déc.-11
20	20. 11M Le Port	20°50,0'	55°05,0'	1400	1-janv.-02	31-déc.-11
21	21. Manapany	21°26,2'	55°33,2'	1050	1-janv.-02	31-déc.-11
22	22. Champ Borne	20°53,6'	55°43,8'	1360	1-janv.-02	31-déc.-11
23	24. Sainte Rose	21°07,2'	55°54,0'	2100	1-janv.-02	31-déc.-11
24	25. Etang salé	21°17,3'	55°15,4'	1600	1-janv.-02	31-déc.-11
25	26. Bourbier St Benoît	20°58,1'	55°45,8'	1500	1-janv.-02	31-déc.-11
26	27. Cap Bernard	20°47,0'	55°25,3'	1500	1-janv.-02	31-déc.-11
27	29. Sainte Marie	20°49,5'	55°33,0'	850	1-janv.-02	31-déc.-11
28	31. St Philippe	21°24,6'	55°46,6'	1100	1-janv.-02	31-déc.-11
29	31b. St Joseph 6M	21°28,8'	55°36,2'	1400	1-janv.-02	1-avr.-03
30	32. Etang salé 12M	21°20,5'	55°13,1'	1850	1-janv.-02	31-déc.-11
31	33. Grande ravine 9M	21°10,7'	55°07,3'	940	1-janv.-02	31-déc.-11
32	34. La Nouvelle	21°10,1'	55°14,4'	400	1-janv.-02	31-déc.-11
33	35. St Louis 8M	21°22,6'	55°19,5'	1350	1-janv.-02	31-déc.-11
34	36. Possession 11M	20°45,7'	55°17,2'	1700	1-janv.-02	31-déc.-11
35	37. Saint Pierre 8M	21°28,0'	55°30,1'	1350	1-janv.-02	31-déc.-11
36	38. Grand Bois	21°23,2'	55°30,2'	500	31-déc.-04	31-déc.-11



## Annexe 2 : Le questionnaire

### Etude CRPMEM 2010 « Sauvons les DCP ancrés ! »

**Présentation de l'étude:** (intro, contexte, présentation...besoin d'infos nombreuses mais fiables...questionnaire anonyme)

#### « Prenons conscience: Vous et les DCP »

1. Quels métiers pratiquez-vous et à quelles périodes? ex: semaine type hiver/été, journée.

Catégories	Métiers		Jan v	Fé v	Mar s	Avri l	Ma i	Jui n	Jui l	Aou t	Sep t	Oc t	Nov	Dé c
Pélagiques "Type DCP"	Ligne à main à GP	<input type="checkbox"/>												
	Ligne Traînante GP	<input type="checkbox"/>												
	Palangre Verticale Dérivante GP	<input type="checkbox"/>												
Petits pélagiques	Ligne à Main PP (palangrotte)	<input type="checkbox"/>												
	Ligne Traînante PP	<input type="checkbox"/>												
	Senne de Plage	<input type="checkbox"/>												
Métiers de fond >200m	Ligne à Main	<input type="checkbox"/>												
	Palangres de Fond	<input type="checkbox"/>												
Métiers espèces profondes <200m	Palangres de Fond	<input type="checkbox"/>												
	Moulinet électrique	<input type="checkbox"/>												
Calmars, encornets	Ligne à Main C/E ("morgat")	<input type="checkbox"/>												
	Ligne Traînante C/E	<input type="checkbox"/>												
Crabes girafes	Balances CG	<input type="checkbox"/>												
Autres, divers	Casiers	<input type="checkbox"/>												
	Filet maillant fixe	<input type="checkbox"/>												
	Pêche à pied	<input type="checkbox"/>												

(% d'activité, de revenus, de ventes...)

Revenu: avec toute les technique, polyvalent.

Activité globale sur 1 an : .....mois/an

.....jr/mois été (Avril-Sept)

.....jr/mois hiver (Sept-Mars)

Jr/an:

% DCP:.....

Journée type Hiver/été:.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**« Parlons de vos pratiques de pêche habituelles et particulièrement sur DCP »**

8. Quelles principales raisons vous font apprécier les DCP par rapport aux mêmes métiers (traîne, ligne à main, palangre grands pélagiques) pratiqués hors DCP ? Pratiquez-vous beaucoup hors DCP ?  
*(Economie de carburant - moins de temps de recherche -, abondance des prises, diversité des espèces, habitudes de pêche, courants, phases de lune, ...)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

9. Quelles techniques de pêche utilisez vous sur DCP au niveau de l'appât? *(leurre plastique, appât mort – bonite, autre...-, vif-pêché VS acheté, jig, etc...où?)*

.....  
.....

10. Modifiez-vous régulièrement vos techniques de pêche sur DCP ?

.....

11. Quels sont les DCP que vous exploitez le plus souvent ? (cf. numéro sur la carte)

- Le plus souvent (*quasiment à chaque sortie DCP*) :  
N°s.....
- De temps en temps :  
N°s .....
- Très rarement :  
N°s .....

12. Utilisez-vous les DCP par circuit, c'est-à-dire les uns après les autres systématiquement ?

- Oui (notez les numéros de DCP)  
1 : N°s.....  
2 : N°s.....  
3 : N°s.....
- Non, je ne les exploite pas en réseau, mais individuellement (1 seul par sortie)

13. Quels sont les DCP les plus productifs selon vous ? (cf. numéro sur la carte, dans l'ordre de préférence

- |   |        |   |        |
|---|--------|---|--------|
| ① | N°.... | ④ | N°.... |
| ② | N°.... | ⑤ | N°.... |
| ③ | N°.... | ⑥ | N°.... |

⑧ N°....

⑨ N°....

⑩ N°...

⑦ N°....

14. Quels sont pour vous les principaux facteurs de productivité des DCP ? (*lune, marée, vent, heures de la journée, autre...*)

Commentaires

.....  
.....  
.....

15. Quelles quantités estimez-vous capturer par sortie DCP? (*kg moy/dcp/jr/été/hiver*). Qu'est ce qu'une bonne journée été/hiver selon vous? (*combien de "bonnes journées"/semaine/mois/saison*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

16. Quelles espèces y ciblez-vous principalement ? (*Pourcentage, raisons : prix, facilité de capture, tailles moy*)

		Hiver	Eté	Commentaires
Dorade coryphène	<input type="checkbox"/>			
Thon albacore	<input type="checkbox"/>			
Thon germon	<input type="checkbox"/>			
Thon obese	<input type="checkbox"/>			
Marlin bleu	<input type="checkbox"/>			
Marlin noir	<input type="checkbox"/>			
Barracuda	<input type="checkbox"/>			
Voilier	<input type="checkbox"/>			
Thon banane	<input type="checkbox"/>			
Requins, espèces de requin: .....	<input type="checkbox"/>			



**« La réglementation autour des DCP »....**

21. Etes-vous globalement satisfait de la réglementation en vigueur sur les DCP ?

22. Sinon, que souhaiteriez-vous? *(la rendre plus restrictive, en limitant davantage l'accès à certaines catégories d'usagers ? Lesquels? La rendre moins restrictive, en autorisant plus d'usagers à y accéder plus souvent ?)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

23. Trouver vous les contrôles réalisés en mer pour le respect de la réglementation des

- Satisfaisants
- Insuffisants

Commentaires:

.....  
.....  
.....  
.....

24. Avez-vous déjà été contrôlé sur DCP? Si oui, combien de fois et à quels sujets et par qui?

.....  
.....  
.....  
.....

**« Allons parler du parc global des DCP »**

25. Trouvez-vous la situation du parc DCP (globalement et/ou dans votre zone) :

- Satisfaisante
- Pas satisfaisante

Commentaires:

.....  
.....  
.....  
.....

26. ...Et de leur distance à la côte?

.....  
.....  
.....

27. Si vous souhaitez rajouter des DCP, dans quelle zone et combien souhaitez-vous en rajouter ?  
(indiquer les emplacements par des croix sur la carte jointe)

28. Si vous souhaitez enlever des DCP, dans quelle zone et combien souhaitez-vous en enlever ? (barrer d'une croix les DCP représentés sur la carte jointe)

29. Que pensez-vous qu'il fasse améliorer ?

- Remplacement plus rapide des DCP disparus
- Entretien plus régulier (changement des têtes de DCP)
- Améliorer la signalisation
- Conception des DCP pour les rendre plus efficaces
- .. plus solides
- Autres

Vos suggestions:

.....

.....

30. Connaissez-vous le mode de gestion des DCP ? (*gestion collective CRPMEM, commission DCP, référent chaque port, référent administratif, financement sur subventions européennes arrêtées depuis 2009, poseurs non payés depuis 2009*)

.....

.....

31. Comment jugez-vous la gestion des DCP par le Comité des Pêches ?

- Satisfaisante
- Non satisfaisante . Pourquoi ? .....
- Ne sait pas

.....

.....

.....

32. Seriez-vous prêt à plus participer au financement de cet outil (*rappel: coût global annuel ≈ 50 000€/ an*) ?

- Oui
- Non

33. Si oui, combien seriez-vous prêt à payer par an :

.....

.....

34. Seriez vous prêt à participer à leur:

- Fabrication tête ou DCP entier :
  - Récupération du matériel au port
  - Montage à terre. Savez-vous réaliser des épissures ?
  - Fabrication de béton
- Pose
  - En mer si navire le permet
  - Accompagnement lors d'une pose
- Entretien en mer

35. A quel degré d'engagement(*bénévolement/ indemnisé*)?

36. Connaissez-vous des scientifiques qui ont travaillé sur la pêche et les DCP ? Avez-vous eu l'occasion de travailler avec eux ? (*SIH Réunion, enquêtes et déclarations, pourquoi...*)

.....

.....

.....

.....

37. Pensez-vous qu'il faille développer les recherches scientifiques sur les DCP ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Aucune recherche
- Sur la résistance et la durabilité des DCP
- Sur les techniques de pêche sur DCP actuelles
- Sur les pêches profondes sur DCP
- Sur l'amélioration de la commercialisation des prises sur DCP
- Sur l'influence de l'environnement sur les captures sur DCP
- Sur le comportement des poissons sous DCP
- Autres : .....

**« A l'avenir dans la zone côtière à La Réunion, les pêcheurs ne seront peut-être plus les seuls à travailler, allons en causer... »**

38. Saviez-vous en quoi consistait le projet ETM (Energie Thermique des Mers) à La Réunion ?  
(présentation annexes)

.....  
.....  
.....  
.....

39. Est-ce que la zone d'implantation du pilote ETM ou les zones de développement potentielles sont des zones d'intérêt pour vous ?

.....  
.....  
.....  
.....

40. A votre avis, l'implantation d'une centrale de production d'électricité au large de La Réunion (peut-être dès 2014 au Port) modifierait-elle vos pratiques de pêche ?

.....  
.....  
.....

41. Seriez-vous prêt(e) à contribuer à certaines activités rémunérées autour de l'ETM, une fois la centrale implantée ? (par ex., acheminement d'hommes et de matériel, surveillance de la zone, ...)

- Oui, en dehors de mon activité de pêche (c'est-à-dire une activité supplémentaire)
- Oui, mais uniquement si c'est dans le cadre de mon activité de pêche
- Non
- Je ne sais pas

42. Avez-vous d'autres idées à ce sujet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

43. En résumé, quelles sont vos premières impressions sur le projet ETM ?

.....  
.....  
.....  
.....

44. Remarques diverses sur le projet ETM (*avantages/inconvénients*)

.....  
.....  
.....  
.....

45. Remarques générales :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**« Quelques infos plus personnelles... » :**

1. Pêche professionnelle (diplôme, année):

2. Âge :

3. Infos socio: (*Habitation principale, quartier pêcheur, famille de pêcheurs, enfants à charge, revenu mensuel, autres revenus –autre activité, retraite...-, revenu femme, groupement, vivez-vous de la pêche?*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Navire:

4. Port d'exploitation : .....

5. Nb de marins à bord : .....

6.

- Barque (non pontée)
- Vedette (pontée ou semi-pontée)
- Pêche au gros (passagers)

7.

- Essence
- Gasoil

Infos diverses (Etat du navire, date de mise en service, avantages/défauts, volonté d'amélioration/ de changement, adaptabilité aux DCP du large, etc...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Matériel disponible :

• 8. Pêche :

- Canes : nb.....
- Vire ligne: Electrique / Hydraulique
- Casiers
- Nasses crabes girafes
- Autres:

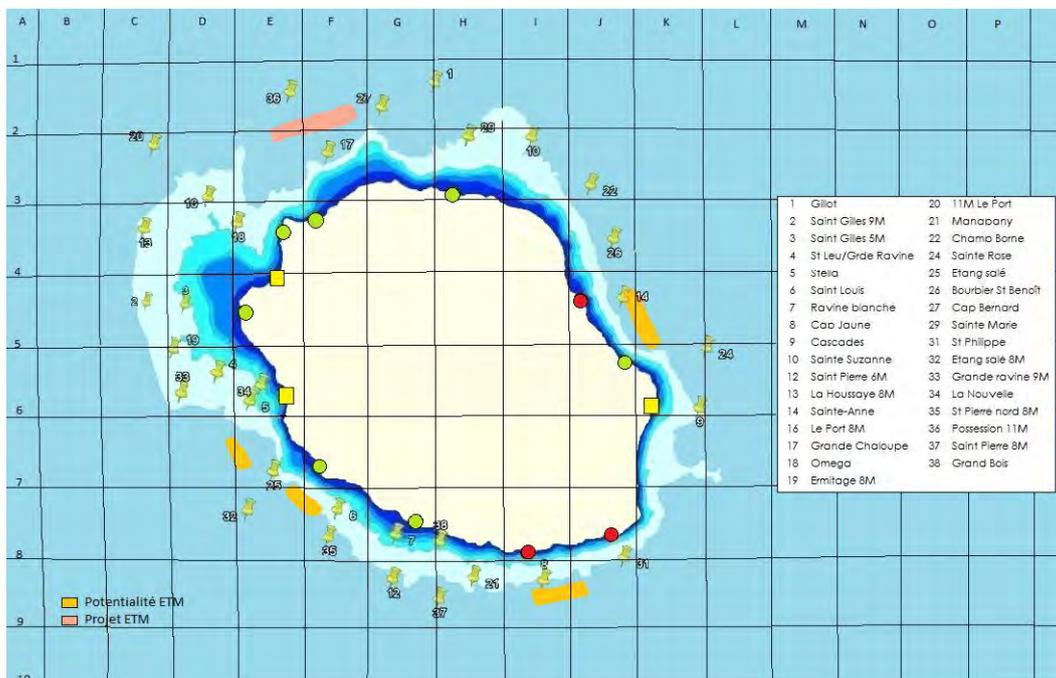
.....

• 9. Navigation, sécurité, communication :

- GPS
- Table traçante
- Sondeur (qualité) :.....
- Alarme montée d'eau
- Radio (laquelle) : .....
- Autres : .....

.....

\*\*\*



## Annexe 3 : Difficultés liées à la campagne d'enquêtes

La durée prévue initialement pour la réalisation de la campagne d'enquêtes était de 3 mois, soit de septembre à décembre 2010. Les enquêtes ont effectivement été finalisées en avril 2011. Plusieurs raisons justifient ce retard.

### 1. Echecs des réunions d'information

En préalable aux enquêtes, des réunions d'informations étaient prévues dans chaque port afin présenter les objectifs de l'étude aux professionnels et leur expliquer l'importance de leur participation et de faciliter par la suite les prises de rendez-vous. Malheureusement, ces réunions n'ont que très faiblement mobilisé les patrons, en particulier au Port, à Saint-Pierre, à Saint-Leu, et à Sainte-Marie.

Cela peut en grande partie s'expliquer par la malheureuse confrontation entre le début de l'étude et la fin de la disponibilité en matériel permettant d'assurer l'entretien des DCP : pour certains pêcheurs, il est en effet devenu inutile d'entreprendre une étude sur les DCP quand ceux-ci ne sont plus en place.

Nombre de critiques ont également émergé sur la mécanique, non comprise, des financements européens, qui veut que des aides soient disponibles pour la réalisation d'une étude sur les DCP, dont « tout le monde », aux dires des patrons, connaît l'utilité, et non pour le renouvellement des engins disparus...

Ces réticences à participer pleinement et activement à l'étude en répondant en toute sincérité aux questions posées par l'enquêtrice s'est ressentie au cours de toute cette première partie, et apparaît dans certaines réponses fournies.

### 2. Des rendez-vous difficiles

Peu de patrons ayant le bon niveau d'information sur les objectifs et enjeux de l'étude, il a donc par la suite été compliqué pour l'enquêtrice d'obtenir des rendez-vous, et, surtout d'effectivement finaliser l'enquête.

La durée de la période d'enquêtes, prévue initialement sur 3 mois s'est donc étendue sur presque 6 mois. L'enquêtrice a effectué 77 déplacements et un nombre total de 103 enquêtes, soit environ 3 déplacements/semaine et moins de 1,4 enquête/sortie.

Cette faible moyenne est due à un nombre important de rendez-vous « ratés », soit par simple oubli de la part du pêcheur, ou fixé à un horaire incompatible avec sa sortie en pêche (pas encore rentré de marée, ou parti sur une bonne fenêtre météo). Encore une fois, cela peut être corrélé avec la perception globalement négative des professionnels de l'utilité de l'étude.

### 3. Le problème des D.U.P.

Pour rappel, l'axe 2 défini dans le schéma général de notre étude, implique des embarquements réguliers de l'enquêtrice sur les navires du panel.

Or, l'embarquement de quiconque à bord d'un navire de pêche professionnelle, doit désormais faire l'objet d'une approbation par le Centre de Sécurité du Navire lors de la visite annuelle du navire. Pour obtenir cette approbation, inscrite ensuite sur le permis de navigation, le patron doit notamment présenter un D.U.P. (Document Unique de Prévention) listant les dangers potentiels à bord du navire et les moyens mis en œuvre pour y remédier.

Malheureusement, le CRPMEM n'a pu que difficilement prendre la mesure de cette contrainte avant la fin de la campagne d'enquêtes, certains personnels scientifiques d'autres organismes (Ifremer, IRD...) embarquant régulièrement avec une simple dérogation.

En avril 2011, la technicienne enquêtrice a donc pris contact avec les professionnels enquêtés, volontaires pour faire partie du panel, et dont le permis de navigation était à renouveler, pour les aider dans la réalisation de ce document.

## Annexe 4 : Fiche de saisie du suivi des séquences de pêche utilisée lors des sorties en mer

Étude CRPM La Réunion sur l'exploitation des DCP ancrés par les pêcheurs professionnels  
Collaborations Ifremer La Réunion et Université de La Réunion

**La Réunion**  
Comité Régional des Pêches  
Maritimes et des Elevages Marins

Date : \_\_\_\_\_  
Port : \_\_\_\_\_

**DOSSIER D'OBSERVATION DE MARÉE  
ÉCHANTILLONNÉE AU DÉBARQUEMENT**

**Ifremer**

Rappel : les informations et données relatives au programme d'observation des marées au débarquement sont confidentielles et ne sauraient de quelque manière que ce soit être communiquées à des tiers.

**OBSERVATEUR** \_\_\_\_\_ Identifiant \_\_\_\_\_  
Nom, prénom du référent : \_\_\_\_\_  
Organisme :  Ifremer  Autre (nom de l'organisme) : CRPM

**SIGNALÉTIQUE DU BATEAU**  
Quartier : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_ Port d'exploitation : \_\_\_\_\_  
Nom du navire : \_\_\_\_\_ Métier principal pratique  :

**COMMENTAIRES**

## B - RECONSTITUTION DE LA MARÉE

### 1 - DESCRIPTION DE LA MARÉE

Marée	Jour	Mois	Année	Heure	Lieu	Nombre d'hommes à bord:			
Départ						État de la mer:			
Retour						Document déclaratif: Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
Débarquement						Niveau de regroupement: 0 <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>			
Métier principal						Estimation des captures en nombre d'individus			
Secteur / Gradient						Estimation visuelle <input type="checkbox"/> Pesée <input type="checkbox"/> Calculée <input type="checkbox"/> Comptée <input type="checkbox"/> Calculée <input type="checkbox"/>			

### 2 - DESCRIPTION DES SÉQUENCES DE PÊCHE

N° de séquence	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Jour / Heures début / fin										
Métier pratiqué										
Secteur pêche / Gradient										
Sonde (m)										
Temps de pêche (hh: mm)										
Code engin										
Engin utilisé										
Maillage étiré (mm)										
Dimension (Nombre)										
Temps pêche (hh: mm)										
Appât										

### (suite)

N° de séquence	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Jour / Heures début / fin										
Métier pratiqué										
Secteur pêche / Gradient										
Sonde (m)										
Temps de pêche (hh: mm)										
Code engin										
Engin utilisé										
Maillage étiré (mm)										
Dimension (Nombre)										
Temps pêche (hh: mm)										
Appât										





## Annexe 5 : Tables et champs principaux de la base de données de suivi des séquences de pêche

Table marée

Nom du champ	Type de données	Description
DATE	Date/Heure	Date de Début de Marée.
NOM_NAVIRE	Texte	Nom du Navire
NUM_NAVIRE	Texte	Immatriculation du navire
CLE_MAREE	Texte	Date Marée (aaaammjj) + " " + Clé Navire (6 car)
CODE_PORT	Texte	Port de Départ (et d'arrivée généralement)
H_DEPART	Date/Heure	Heure de début de la marée
H_RETOUR	Date/Heure	Heure de fin de la marée
NBH	Numérique	Nombre d'Hommes embarqués.
OBSERVATEUR	Texte	Nom de l'agent observateur (embarqué --> ORIG_ENQ = "O" ou au débarquement --> ORIG_ENQ = "E")
ORIG_ENQ	Texte	Origine de l'Enquête : (O)bservé ; (E)nquête ; ???
OBS_MAREE	Texte	Observations utiles éventuelles sur la marée.

Table coûts

Nom du champ	Type de données	Description
CLE_MAREE	Texte	Date Marée (aaaammjj) + "-" + Clé Navire (6 car)
CARBURANT	Texte	Type de carburant : "G-O" ; "ESS" ; "GPL" ; "BIO"
VOL_CARBURANT	Numérique	Volume de carburant consommé en litres
PRIX_CARBURANT	Monétaire	Prix de référence du carburant (€/litre)
VOL_HUILE	Numérique	Volume d'huile consommé en litres
PRIX_HUILE	Monétaire	Prix de référence de l'huile (€/litre)
COUT_APPATS	Monétaire	Cout total des appâts (€)
COUT_GLACE	Monétaire	Cout total de la glace (€)
PERTE_ENGIN	Texte	Description de la perte d'engin (nature et nombre)
COUT_PERTE_ENGIN	Monétaire	Cout total des pertes d'engin (€)
OBS_COUTS_MAREE	Texte	Observation utile éventuelle sur les couts de cette marée

Table séquences

Nom du champ	Type de données	Description
CLE_MAREE	Texte	Date Marée (aaaammjj) + "-" + Clé Navire (6 car)
NUM_SEQUENCE	Numérique	Numéro de séquence à 2 chiffres
CLE_SEQUENCE	Texte	Clé de la séquence de pêche = clé de la marée + "-" + numéro de séquence à 2 chiffres
MER	Numérique	État de la Mer (Beaufort)
F_COURANT	Numérique	0=nul; 1=faible; 2=moyen; 3=fort
NB_NAV_SITE	Numérique	Nb de navires sur site
H-DEBUT	Date/Heure	Heure de début de la séquence de pêche
H-FIN	Date/Heure	Heure de fin de la séquence de pêche
T_NAV	Numérique	Temps de Pêche du Navire (en heure décimale)
T_ENG	Numérique	Temps de Pêche de l'Engin (en heure décimale)
SECTEUR	Texte	Secteur de Pêche.
SONDE	Numérique	Profondeur moyenne où se trouve le Navire (m).
METIER	Texte	Métier pratiqué.
DIM_NB	Numérique	Dimension ou nombre d'engins de pêche.
LGLIGNE	Numérique	Longueur de ligne (en mètres)
APPAT-ESPECE	Texte	Espèce servant d'appât ou leurre
APPAT-MORCEAU	Texte	Morceau servant à l'appât : vif; mort (entier); tête; laize
PRESENCE_CAPTURE	Texte	Des Captures ont-elles été effectuées pour la Séquence ?
OBS_SEQPECHE	Texte	Observations utiles éventuelles sur la séquence de pêche

## Table captures

Nom du champ	Type de données	Description
CLE_SEQUENCE	Texte	Clé de la séquence de pêche = clé de la marée + "." + numéro de séquence à 2 chiffres
FAO_ESPECE	Texte	Code espèce FAO
CLE_CAPTURE	Texte	Clé de la capture = clé Séquence + "." + code FAO de l'espèce + 1 numéro de poisson si plusieurs poissons de la même espèce
NB_POISSONS	Numérique	Nombre de poissons d'une même espèce et correspondant au poids total
MODE_EVAL_POIDS	Texte	Mode d'évaluation du poids des patures : (P)esé ; (E)stimé ; (C)alculé
POIDS_TOTAL	Numérique	Poids total du lot(en kg ; précision de 0,1 kg)
LF	Numérique	Longueur à la fourche (en cm) si un seul individu
SEXE	Texte	Sexe si le même pour tout le lot et si possible visuellement : (F)emelle ; (M)âle ou (N)on déterminé
FRAICHEUR	Texte	Vivant ; Frais ; Congelé ; Autre
PRESENTATION	Texte	Entier ; Evidé ; Autre
PRIX_MOY	Numérique	Prix de Vente moyen escompté (€/kg).
OBS_ESPECE	Texte	Observation sur l'espèce débarquée

## Annexe 6 : Délibération 08/2010 instituant un régime de licence pour la pêche professionnelle autour des DCP



### Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de la Réunion

Délibération n° 08/2010

<b>Instituant un régime de licence pour la pêche professionnelle autour des Dispositifs Concentrateurs de Poissons dans les eaux du département de la Réunion.</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;

Vus les articles L.912.1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vue la Loi n°2010-874 du 27 Juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 90-94 modifié fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion ;

Vu le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 1990 relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté n° 1742 du 15 juillet 2008 réglementant l'exercice de la pêche maritime côtière dans les eaux du département de la Réunion ;

Vu l'arrêté n° 3702 du 16 décembre 1996 portant approbation d'une décision du Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de la Réunion et interdisant l'usage de palangres horizontales à l'intérieur des eaux territoriales bordant l'île de la Réunion ;

Vu l'arrêté n°07-10-439 SPBA en date du 30/10/2007 portant modification de l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime accordée au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion ;

Vu le règlement intérieur du Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins de la Réunion ;

**Considérant** la nécessité de disposer de tous les outils adaptés à une gestion rationnelle, durable et responsable des ressources pélagiques présentes autour des dispositifs concentrateurs de poissons (D.C.P.) ;

**Considérant** la volonté des pêcheurs professionnels de la Réunion d'apporter une participation financière collective à l'entretien des DCP mouillés dans les eaux de la Réunion ;

Le Conseil du CRPMEM de la Réunion adopte les dispositions suivantes :

## **I- DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

#### **1.1. La « licence DCP »**

La « licence DCP » est une licence délivrée par le CRPMEM de la Réunion sur le fondement des articles L.921.1 et L.921-2-2 du code rural et de la pêche maritime, susvisés.

#### **1.2. Navire de pêche professionnelle**

Entendre : tout navire équipé en vue de l'exploitation commerciale des ressources aquatiques vivantes, immatriculé à l'île de la Réunion et détenteur de la licence de pêche communautaire.

#### **1.3. Armateur**

Entendre : celui qui équipe et exploite le navire de pêche professionnelle. L'armateur peut être le propriétaire du navire, embarqué ou non, ou l'exploitant.

### **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

#### **2.1. Licence sur DCP**

La pratique de la pêche dans un rayon de 0,5 mille autour des Dispositifs Concentrateurs de Poissons (D.C.P.) mouillés dans les eaux de la Réunion, est soumise à autorisation nominative préalable, dénommée « licence DCP »..

#### **2.2. Période de validité de la licence**

La « licence DCP » est valable pour une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **2.3. Titulaire de la licence**

La « licence DCP » est attribuée conjointement à l'armateur et à son navire. Elle n'est pas cessible.

#### **2.4. Coût de la licence**

Le coût de la « licence DCP » est fixé annuellement dans la délibération du CRPMEM fixant le montant de la licence.

## **II- PROCEDURE D'ATTRIBUTION**

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE DELIVRANCE DE LA LICENCE**

#### **3.1. Eligibilité à la licence**

##### **a. Le navire doit :**

- être actif au fichier de la flotte de pêche communautaire et détenir un PME.
- mesurer moins de 11 mètres hors-tout
- ne pas être équipé d'engins de pêche à la palangre horizontale de surface (long-line).

- b. Le demandeur doit :
- s'être acquitté du règlement de la cotisation professionnelle obligatoire (CPO) au jour de la demande (sauf première installation),
  - être à jour de ses obligations de déclarations statistiques de captures, pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année n (sauf première installation),
  - régler le montant de la licence.

### **3.2. Procédures de délivrance de la licence**

#### **a. Formalités de demande**

La demande de « licence DCP » est à retirer auprès du CRPMEM de la Réunion. Il s'agit d'un modèle de formulaire-type, élaboré par le CRPMEM de la Réunion.

Ce document doit être dûment signé par l'armateur faisant la demande pour son (ou ses) navire(s).

Outre les pièces requises, la demande doit être accompagnée du règlement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par délibération annuelle du CRPMEM de la Réunion.

#### **b. Transmission et date de dépôt des dossiers de demande**

Le dossier de demande réputé complet doit être transmis au CRPMEM dans les délais fixés par le CRPMEM de la Réunion.

La date limite de dépôt des demandes de licence est fixée par le CRPMEM de la Réunion. Elle est portée à la connaissance des armateurs par voie d'affichage au siège du CRPMEM de la Réunion, voie de presse ou courrier.

Lorsque le dossier est transmis par voie postale, c'est le cachet de transmission de la Poste qui fait foi.

Lorsque le dossier est transmis par voie électronique, il doit être accompagné d'un accusé de réception.

Lorsque le dossier est remis au siège du CRPMEM, c'est sa date de réception qui fait foi.

#### **c. Délivrance de la licence**

Les « licences DCP » sont délivrées par le CRPMEM de la Réunion.

La liste récapitulative des bénéficiaires de « licences DCP » est transmise à la DRDAM aux fins de transmission aux services de contrôles.

## **III. OBLIGATIONS DU TITULAIRE - SANCTIONS ET RECOURS**

### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE**

#### **4.1. Respect des obligations réglementaires**

Conformément à la réglementation nationale et communautaire en vigueur, le titulaire de la licence est tenu d'effectuer ses déclarations de captures par le biais des fiches de pêche qui lui a été remis par les autorités.

#### **4.2. Contrôle de l'autorisation de pêche**

Le titulaire de la « licence DCP » doit être en mesure de présenter son autorisation à tout contrôle effectué, opéré en mer ou au débarquement, par toutes autorités.

#### **4.3. Dommages causés aux DCP**

S'il est avéré, par les autorités de contrôle, que ses engins de pêche sont responsables de dommages causés à un DCP, le titulaire de la « licence DCP » s'engage à réparer, sous contrôle du CRPMEM, les dégâts occasionnés dans un délai de 15 jours.

Pour tout manquement à cette obligation, le CRPMEM se réserve le droit de se constituer partie civile pour obtenir réparation.

### **ARTICLE 5 : REPRESSION DES INFRACTIONS**

#### **5.1. Sanctions professionnelles**

Le Président du CRPMEM de la Réunion, sur proposition de la commission Médiation, peut décider, conformément à l'article L. 946-7 du Code rural et de la pêche maritime, de prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre d'un titulaire de « licence DCP », pour non respect de la réglementation autour des DCP.

Le barème de ces sanctions est établi comme suit :

- 1<sup>ère</sup> infraction : un mois de suspension
- 2<sup>ème</sup> infraction constatée au cours de la même année : 3 mois de suspension.
- 3<sup>ème</sup> infraction constatée au cours de la même année : retrait.

Le Président du CRPMEM de la Réunion pourra par ailleurs, sur proposition de la commission Médiation, demander de suspendre pour l'année en cours ou retirer la « licence DCP » à son titulaire, en cas de fraude avérée de la part du bénéficiaire, c'est-à-dire si les renseignements fournis au CRPMEM de la Réunion pour l'obtention de l'autorisation de pêche sont réputés faux.

La décision prononçant la sanction est susceptible d'un recours auprès de la Commission Médiation du CRPMEM. La demande de recours sera formalisée par lettre recommandée dans un délai de 15 jours après réception de l'avis de sanction par l'intéressé. À défaut, le recours sera déclaré irrecevable.

#### **5.2. Sanctions pénales et administratives**

Les infractions à la présente délibération et à celles prises pour son application sont recherchées et poursuivies conformément aux articles L. 941-1, L. 946-2, L. 946-4, L. 946-5 et L. 946-6 du Code rural et de la pêche maritime et aux dispositions du décret 92-335 du 30 mars 1992 modifié par décret 92-955 du 3 septembre 1992.

Pour information, les sanctions peuvent être les suivantes :

- amende administrative, dont le montant unitaire ne peut dépasser le maximum prévu par la contravention de la 5e classe
- suspension des droits et prérogatives afférents aux brevets, diplômes ou certificats des capitaines, des patrons ou de ceux qui en remplissent les fonctions, pour une durée maximale de trois ans.

La décision prononçant la sanction, qui est motivée, est susceptible d'un recours de pleine juridiction devant le Tribunal administratif de la Réunion.

### **ARTICLE 7 : COMMISSION DE LITIGE**

La commission Médiation du CRPMEM de la Réunion a été créée pour recevoir et examiner les recours notamment liés à la délivrance ou au refus d'attribution de la « licence DCP ». Elle est chargée de donner son avis sur toutes difficultés relatives à la mise en œuvre des sanctions, des propositions de suspension ou de retrait de licence.

Elle est composée du Président de la commission Médiation, du Président du CRPMEM de la Réunion, d'un représentant de la DRDAM et de membres titulaires.

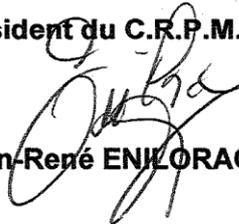
Elle se réunit à la demande du Président de la commission Médiation, en fonction des recours formalisés reçus au CRPMEM.

**ARTICLE 8 : ABROGATION D'UNE DELIBERATION ANTERIEURE**

La présente délibération abroge les dispositions de la délibération n°1/2001 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion.

Fait au Port, le 25 NOV. 2010

**Le Président du C.R.P.M.E.M.**

  
**Jean-René ENILORAC**



### Annexe 8 : Evolution des prix du matériel DCP 2002-2011 en euros (tarifs UNIMAR TTC<sup>°</sup>)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Flotteur</b>	<b>18,54</b>	18,54	18,54	18,54	16,83	16,83	18,54	18,54	18,54	18,54
<b>Cordage Polyamide Ø 20 (m)</b>	<b>1,92</b>	1,92	1,92	1,92	1,87	1,87	2,70	2,70	2,70	2,70
<b>Cosse-cœur inox Ø 18</b>	<b>2,80</b>	2,80	2,80	2,80	3,05	3,05	2,80	6,46	6,46	6,46
<b>émerillon œil-œil inox Ø 13</b>	<b>15,23</b>	15,23	15,23	15,23	12,20	12,20	13,50	13,50	13,50	14,80
<b>manille lyre inox Ø 12 puis 16</b>	<b>8,95</b>	8,95	8,95	8,95	8,95	8,95	8,95	10,83	10,83	10,95
<b>manilles lyre galva Ø 12</b>	<b>2,25</b>	2,25	2,25	2,25	2,08	2,08	2,25	2,80	2,80	2,95
<b>Cordage Polyamide Ø 18 (m)</b>	<b>1,71</b>	1,71	1,71	1,71	1,69	1,69	2,41	2,41	2,41	2,41
<b>Feuillard</b>	<b>34,51</b>	34,51	34,51	34,51	34,51	34,51	34,51	34,51	34,51	34,51
<b>Cordage Polypropylène Ø 16 (m)</b>	<b>0,39</b>	0,39	0,39	0,39	0,47	0,47	0,56	0,56	0,56	0,56
<b>Chaîne Ø 12 (m)</b>	<b>5,25</b>	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,70	6,40	6,40	6,40
<b>tube galva</b>	<b>6,00</b>	6,00	6,00	6,00						
<b>réflecteur radar</b>	<b>9,57</b>	9,57	9,57	9,57						

## Annexe 9 : Pose en mer d'un DCP standard



Mise en place d'une rampe pour les lests



Mise à l'eau de la tête



Mise à l'eau du cordage



DCP mouillé après mise à l'eau du lest



## Annexe 10 : Exemple de convention établie avec un professionnel poseur de DCP

### CONVENTION N°01/2006

#### ENTRE :

Le COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS,  
représenté par son Président,

d'une part,

#### ET :

Monsieur GAZZO THIERRY pêcheur professionnel enregistré à la Direction  
Régionale des Affaires Maritimes sous le numéro 93 L 3143, propriétaire du navire  
GERANIUM immatriculé RU 692094

d'autre part,

### IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement des opérations de fabrication des Dispositifs de Concentrations de Poissons (DCP).

#### Article 2 : Obligations du professionnel chargé de la pose d'un DCP

Le professionnel cité a en charge la pose des DCP selon la répartition géographique validée en Commission DCP.

Il s'engage à réaliser la fabrication des DCP dans l'ordre des priorités définies lors des Commissions.

Pour chaque DCP, le professionnel s'engage à réaliser les opérations suivantes :

1. Regroupement et transport du matériel nécessaire fourni par le CRPMEM à partir du hangar situé au Port ;
2. Montage de la ligne de mouillage ;
3. Montage des « strap –band » sur la ligne de mouillage ;
4. Montage de la ligne de flotteurs (tête) ;
5. Fabrication du mât support écho radar et renouvellement aussi souvent que cela est nécessaire ;
6. Fabrication du corps mort d'un poids minimum de 500 Kg, unique, ou divisé au maximum en trois. Le professionnel doit s'assurer que le poids en pontée mentionné sur son permis de navigation l'autorise à embarquer le corps mort. Dans le cas contraire, le professionnel devra contacter le Service de Sécurité des Navires pour approbation.
7. Pose en mer au point donné par le responsable technique des DCP ;
8. Surveillance régulière du DCP après la pose et signalement rapide de tout incident auprès du responsable technique ;

9. Aide au transport lors de gros arrivages de matériels entre le fournisseur de matériel et le hangar de stockage.

**Article 3 : Coût de la prestation**

Le coût négocié entre le Comité Régional des Pêches Maritimes, responsable du parc de DCP, et le professionnel cité est de : **1 550,00 € (mille cinq cent cinquante euros)** pour la fabrication et la pose d'un DCP.

Ce coût peut être révisable annuellement.

**Article 3bis : Règlement de la prestation**

Le paiement de la prestation est déclenché sur présentation d'une facture fournie par le prestataire cité et correspondant aux opérations réalisées.

**Article 3ter : Délai de paiement**

Le règlement de la prestation s'effectuera en fonction des versements de la subvention allouée au Comité Régional des Pêches pour la gestion du dispositif DCP.

**Article 4 : Sanctions**

Le non-respect des obligations détaillées dans l'article 2 pourra être un motif d'exclusion du dispositif, sur décision de la Commission DCP entérinée par le Conseil du Comité. Dans ce cas, le Comité Régional des Pêches se réserve le droit de procéder à la résiliation de la présente convention.

**Article 5 : Modification**

Toute modification relative à la présente convention devra être validée en Commission DCP. La convention sera, le cas échéant, modifiée par voie d'avenant.

**Article 6 : Renouvellement**

La présente convention sera reconduite annuellement de manière tacite.

Fait au Port, le 28/3/06

Le Président du CRPME

Jean-René ENILORAC



Le Professionnel

Thierry GAZZO



2

## Annexe 11 : Données DCP 2002-2011. Les durées sont indiquées en jours

DCP	secteur	déb	fin	nb jours	poses	ent.	pertes	jours présence	taux prés.	durée vie min	durée vie	durée vie moy	tps pose	délai ent. Moy	cout matériel tot	cout MO tot	coût tot	cout/moy/ j présence	cout moy/an
1. Gillot	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	6	8	5	2047	56%	44	587	409	169	179	10 570 €	9 940 €	20 510 €	10,0 €	2 051 €
2.StGilles9milles	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	6	5	2333	64%	77	1155	467	284	247	9 528 €	7 730 €	17 258 €	7,4 €	1 726 €
3.StGilles5milles	O	30-avr.-05	31-déc.-11	2436	2	3	2	1652	68%	236	1416	826	126	442	3 293 €	3 760 €	7 053 €	4,3 €	1 057 €
4.StLeuGdeRavine	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	4	5	4	3250	89%	37	2477	1017	100	383	6 752 €	5 190 €	11 942 €	3,7 €	1 194 €
5.Stella	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	10	4	2681	73%	73	1831	619	197	211	10 202 €	10 010 €	20 212 €	7,5 €	2 021 €
6.StLouis	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	3	5	2705	74%	160	1740	606	189	553	8 111 €	6 520 €	14 631 €	5,4 €	1 463 €
7.RavineBlanche	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	2	2	3	1586	43%	198	766	482	851	1303	2 951 €	3 710 €	6 661 €	4,2 €	666 €
8.CapJaune	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	6	6	6	3076	84%	196	919	554	96	336	13 184 €	8 620 €	21 804 €	7,1 €	2 180 €
9.Cascades	E	17-nov.-05	31-déc.-11	2235	5	0	5	1410	63%	77	467	282	137	0	8 381 €	5 050 €	13 431 €	9,5 €	2 193 €
10.SteSuzanne	E	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	9	9	9	2646	72%	94	725	316	112	129	16 349 €	10 660 €	27 009 €	10,2 €	2 701 €
12.StPierre6milles	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	3	4	4	2812	77%	222	1278	578	217	433	6 454 €	2 920 €	9 374 €	3,3 €	937 €
13.CapLahoussaye	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	9	4	9	2136	59%	6	493	251	168	202	14 395 €	12 480 €	26 875 €	12,6 €	2 688 €
14.SteAnne	E	10-avr.-06	31-déc.-11	2091	3	4	2	1633	78%	1	438	220	229	326	6 131 €	4 100 €	10 231 €	6,3 €	1 786 €
16.LePort8milles	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	4	7	5	2775	76%	30	1376	521	59	313	6 613 €	8 160 €	14 773 €	5,3 €	1 477 €
17.GdeChaloupe	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	4	8	2085	57%	41	1098	294	220	289	13 639 €	10 050 €	23 689 €	11,4 €	2 369 €
18.Omega	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	2	8	2421	66%	29	1528	343	105	332	8 912 €	10 760 €	19 672 €	8,1 €	1 967 €
19.Ermitage8milles	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	4	7	4	3430	94%	178	1488	838	55	418	6 964 €	8 180 €	15 144 €	4,4 €	1 514 €
20.LePort20milles	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	2	1	3	1034	28%	397	547	472	579	365	3 352 €	3 710 €	7 062 €	6,8 €	706 €
21.Manapany	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	7	7	3106	85%	23	1390	403	78	311	12 417 €	9 300 €	21 717 €	7,0 €	2 172 €
22.ChampBorne	E	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	8	6	2525	69%	15	408	164	188	208	14 017 €	9 490 €	23 507 €	9,3 €	2 351 €
24.SteRose	E	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	7	7	2810	77%	10	1056	401	113	202	15 743 €	12 220 €	27 963 €	10,0 €	2 796 €
25.EtangSalé	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	8	5	2298	63%	152	513	369	271	105	12 078 €	8 690 €	20 768 €	9,0 €	2 077 €
26.Bourbier	E	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	4	8	3	2354	64%	101	1213	476	345	251	9 186 €	7 800 €	16 986 €	7,2 €	1 699 €
27.CapBernard	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	6	6	2720	75%	123	1190	514	79	235	10 454 €	8 380 €	18 834 €	6,9 €	1 883 €
29.SteMarie	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	6	14	6	3164	87%	69	1178	396	81	150	11 813 €	10 420 €	22 233 €	7,0 €	2 223 €
31.StPhilippe	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	2	5	2560	70%	189	1069	478	218	550	8 185 €	6 860 €	15 045 €	5,9 €	1 505 €
32.ESalé10milles	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	0	6	2488	68%	61	1292	417	233	0	9 977 €	6 680 €	16 657 €	6,7 €	1 666 €
33.Gde Ravine	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	8	6	7	2429	67%	33	419	219	169	236	13 226 €	12 930 €	26 156 €	10,8 €	2 616 €
34.LaNouvelle	O	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	2	5	3	2431	67%	943	1466	1205	444	319	3 823 €	3 840 €	7 663 €	3,2 €	766 €
35.StLouis8milles	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	5	8	5	2798	77%	160	955	526	171	189	11 004 €	6 950 €	17 954 €	6,4 €	1 795 €
36.Possession11milles	NO	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	3	8	2204	60%	105	728	312	139	242	13 534 €	9 770 €	23 304 €	10,6 €	2 330 €
37.Stpierre8m	S	1-janv.-02	31-déc.-11	3651	7	2	8	2627	72%	125	1104	372	77	469	12 391 €	8 920 €	21 311 €	8,1 €	2 131 €
38.GdBois	S	31-déc.-04	31-déc.-11	2556	1	2	1	1278	50%	1278	1278	1278	0	601	1 676 €	2 260 €	3 936 €	3,1 €	562 €

## Annexe 12 : Montage et Pose des DCP PLK Chapelets renforcés



Préparation des chapelets et de la filière



Mise en place des liaisons chapelet- orin principal mixte



Fabrication des lests béton



Chargement des lests



Préparation à bord des filières et du mât



Mise à l'eau de la filière et du lest



DCP en mer